

Boostheat

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Serge DECONS Audit
2, rue de la Carrère
31510 Antichan de Frontignes
839 582 954 RCS Toulouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
34961 Montpellier Cedex1
S.A.S à capital variable
344 366 315 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

Boostheat

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Boostheat,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boostheat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Continuité d'exploitation

L'exercice 2019 est une année charnière pour votre société, car elle constitue le lancement de l'activité commerciale, la nouvelle Chaudière Boostheat.20 étant commercialisée depuis 2019.

Néanmoins, le résultat net de votre société reste négatif, sur l'exercice 2019, avec un montant de M€ 16,8.

Le financement des opérations de votre société est réalisé essentiellement par des apports en capitaux (par le biais d'augmentations du capital dans le cadre de la dernière introduction en Bourse), émissions de dette ou emprunt.

Comme mentionné dans la note « Principe de continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu du niveau de trésorerie à fin décembre 2019, des perspectives de ventes et de négociations en cours avec les partenaires financiers concernant de nouveaux financements complémentaires.

L'évaluation des besoins de financement estimés pour les douze mois à venir et de la capacité de votre société à trouver des financements appropriés pour le maintien de la

Nos travaux ont consisté à analyser les prévisions de flux de trésorerie à l'horizon de douze mois préparés par la direction. Nous avons ainsi :

- ▶ mené plusieurs entretiens avec la direction de votre société ;
- ▶ analysé les prévisions de dépenses et leur cohérence par rapport à l'activité et à la stratégie de votre société ;
- ▶ comparé les prévisions avec les données réelles comptables, et notamment au 31 décembre 2019 ;
- ▶ effectué une analyse critique des hypothèses retenues par la direction intégrant les lignes de financement et les perspectives de ventes ;
- ▶ interrogé la direction concernant sa connaissance d'événements ou de circonstances postérieurs au 31 décembre 2019 qui seraient susceptibles d'impacter les prévisions de flux de trésorerie futurs.

Nous avons également examiné si la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

production industrielle a donc constitué pour nous un point clé de l'audit de l'exercice.

■ Comptabilisation et évaluation des frais de développement capitalisés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, le montant net des frais de développement de votre société s'élève à M€ 7,7 au regard d'un total bilan de M€ 33,6. Votre société immobilise les dépenses engagées dans le cadre du développement de ses produits lorsqu'elles remplissent les critères prévus par les règles et principes comptables français. Ces frais de développement sont essentiellement composés de frais de développement de la Boostheat .20 et Boostheat .50. Votre société ayant obtenu le 24 septembre 2018 le certificat CE sur sa chaudière thermodynamique, une large campagne de commercialisation a donc été engagée dès le dernier trimestre 2018. Le démarrage de l'amortissement des frais de développement de cette chaudière a ainsi débuté au 1^{er} octobre 2018.</p> <p>La note 3.8 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur test de perte de valeur. Comme décrit dans cette note, les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils remplissent les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ votre société a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ; ▶ votre société dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé ; ▶ il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à votre société ; ▶ les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable. <p>Les développements capitalisés sont amortis de façon linéaire sur une durée de cinq ans.</p> <p>Un test de perte de valeur est réalisé sur la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés et amortis en cas d'indice de perte de valeur.</p>	<p>Dans le cadre de notre approche d'audit, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ examiner les travaux réalisés par votre société pour déterminer l'éligibilité à l'activation de dépenses de développement et analyser leur conformité avec les règles et principes comptables applicables en France ; ▶ réaliser des tests de détails sur un échantillon de factures et de feuilles de temps afin d'apprécier le caractère activable des montants sélectionnés et leur rattachement aux projets immobilisables ; ▶ apprécier les principes et modes d'amortissement des frais de développement ; ▶ apprécier, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la durée d'amortissement ; ▶ examiner les modalités des tests de perte de valeur sur les frais de développement au titre des produits mis en service et en cours de développement, et les modalités de calcul de leur valeur d'utilité. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets établis par la direction ; ▶ apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces frais de développement à l'actif du bilan et la détermination de leurs modalités d'amortissement et de perte de valeur étaient un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à (i) l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement, et (ii) la détermination des estimations et hypothèses utilisées pour apprécier la durée d'amortissement des frais de développement et leur absence de perte de valeur.

■ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires de votre société s'élève à M€ 0,5.</p> <p>Il est composé des ventes de la chaudière Boostheat.20, ainsi que des activités de services (installations).</p> <p>Selon les modalités décrites dans la note « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le revenu généré par la vente de matériel est reconnu au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison du matériel. Le revenu des activités de service est reconnu sur la période lorsque l'installation a été rendue et que le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires était un point clé de l'audit car des ventes sont réalisées pour la première année par votre société et parce que le contrôle interne est important pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des produits.</p>	<p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur l'analyse des termes contractuels, la facturation, et la comptabilisation du chiffre d'affaires dans le cadre des premières ventes réalisées en France. Nous avons examiné les procédures de contrôle interne que votre société a mises en place dans ce domaine et la politique générale de reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut également des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes. Ces contrôles ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, afin d'analyser le traitement comptable applicable ; ▶ réaliser des procédures analytiques par rapport aux données budgétaires; ▶ tester la réalité des revenus comptabilisés sur les ventes de matériels en obtenant les bons de livraison sur une sélection de transactions de l'exercice ; ▶ tester l'application du principe de séparation des exercices par des tests de détail.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date

d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Boostheat par votre assemblée générale du 15 juin 2018 pour le cabinet Serge DECONS AUDIT et du 21 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Serge DECONS AUDIT était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la huitième année, dont une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Antichan de Frontignes et Montpellier, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

SERGE DECONS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

29/04/2020

Serge Decons

Marie-Thérèse Mercier

DocuSigned by:

C6F5F53BD6924E3...

BILAN ACTIF**boostHEAT SA****Du 01/01/2019 au 31/12/2019**

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	7 689 234	7 277 666	411 568	6
Concessions, brevets et droits similaires	125 806	84 790	41 016	48
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	33 200	79 353	-46 153	-58
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	1 831 974	1 530 166	301 808	20
Autres immobilisations corporelles	246 717	233 799	12 917	6
Immobilisations corporelles en cours		25 000	-25 000	-100
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	74 004	74 004		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	153	153		
Prêts				
Autres immobilisations financières	247 493	42 920	204 573	477
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	10 248 580	9 347 850	900 729	10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	1 913 444	914 593	998 851	109
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	367 111		367 111	
Marchandises		33 030	-33 030	-100
Avances et acomptes versés sur commandes	678	13 195	-12 517	-95
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	274 750	1 347 736	-1 072 986	-80
Autres (3)	2 838 988	1 713 002	1 125 986	66
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 952 793	2 171 599	15 781 194	727
Charges constatées d'avance(3)	49 755	105 434	-55 679	-53
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 397 519	6 298 590	17 098 929	271
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	33 646 099	15 646 440	17 999 659	115

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

boostHEAT SA
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	2 209 317	1 511 309	698 009	46
Primes d'émission, de fusion, d'apport	37 491 669	14 677 346	22 814 322	155
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		-4 031 612	4 031 612	100
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-16 782 621	-8 068 937	-8 713 684	-108
SITUATION NETTE	22 918 365	4 088 106	18 830 259	461
Subventions d'investissement	661 943	775 967	-114 024	-15
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	23 580 308	4 864 072	18 716 235	385
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	15 688	500 000	-484 312	-97
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	15 688	500 000	-484 312	-97
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	6 002 499	5 198 307	804 192	15
Emprunts et dettes financières diverses (3)	270 509	98 271	172 238	175
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 221 239	2 581 624	-360 384	-14
Dettes fiscales et sociales	1 065 386	1 764 107	-698 721	-40
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	181 214	110 903	70 311	63
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	309 256	529 156	-219 900	-42
TOTAL DETTES	10 050 103	10 282 368	-232 264	-2
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	33 646 099	15 646 440	17 999 659	115
(1) Dont à plus d'un an	4 428 096	4 879 721		
(1) Dont à moins d'un an	5 622 007	5 402 647		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques		99 640		
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT

boostHEAT SA
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	64 312	12	40 417	16	23 894	59
Production vendue (biens et services)	454 827	88	211 500	84	243 327	115
Montant net du chiffre d'affaires	519 138	100	251 917	100	267 221	106
Production stockée	367 111	71			367 111	
Production immobilisée	1 917 560	369	2 525 198		-607 638	-24
Subventions d'exploitation	258 000	50	408 000	162	-150 000	-37
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 551	3	219 547	87	-203 996	-93
Autres produits	8 963	2	27 571	11	-18 608	-67
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 086 323	595	3 432 233		-345 910	-10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	75 558	15	40 351	16	35 207	87
Variation de stocks	33 030	6	-33 030	-13	66 061	-200
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 319 666	447	1 335 614	530	984 052	74
Variation de stocks	-998 851	-192	-914 593	-363	-84 257	9
Autres achats et charges externes	5 996 164		4 751 347		1 244 817	26
Impôts, taxes et versements assimilés	229 750	44	207 699	82	22 051	11
Salaires et traitements	4 641 311	894	4 203 454		437 856	10
Charges sociales	1 923 703	371	1 548 330	615	375 373	24
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	2 156 328	415	805 875	320	1 350 453	168
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions	15 688	3			15 688	
Autres charges	103 633	20	83 990	33	19 643	23
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 495 980		12 029 037		4 466 943	37
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-13 409 657		-8 596 804		-4 812 854	56
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

5 260 000

1 354

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

4 095

15 782

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

boostHEAT SA
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	6 155	1			6 155	
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change			75		-75	-100
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 155	1	76		6 079	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 677 403	708	49 648	20	3 627 755	
Différences négatives de change	63		120		-56	-47
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3 677 467	708	49 768	20	3 627 699	
RÉSULTAT FINANCIER	-3 671 312	-707	-49 692	-20	-3 621 619	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-17 080 969		-8 646 496		-8 434 473	98
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	-516		1 355	1	-1 870	-138
Sur opérations en capital	258 902	50	107 919	43	150 982	140
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	500 000	96	35 404	14	464 596	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	758 386	146	144 678	57	613 708	424
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	624 671	120	33 183	13	591 488	
Sur opérations en capital	541 800	104	15 625	6	526 175	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			500 000	198	-500 000	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 166 471	225	548 808	218	617 663	113
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-408 085	-79	-404 130	-160	-3 955	1
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-706 433	-136	-981 689	-390	275 256	-28
TOTAL DES PRODUITS	3 850 864	742	3 576 987		273 877	8
TOTAL DES CHARGES	20 633 485		11 645 924		8 987 561	77
Bénéfice ou Perte	-16 782 621		-8 068 937		-8 713 684	108

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	0		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	0		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	0		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	0		
LES EFFECTIFS	0		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

BOOSTHEAT SA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 33 646 098.99 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -16 782 621.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

L'année 2019 nous aura permis de démontrer l'attractivité de notre chaudière et l'attraction du marché pour des solutions telles que la nôtre répondant aux défis de la transition énergétique. Nous avons enregistré 381 commandes en 2019, un niveau près de deux fois supérieur à nos objectifs initiaux, et comptabilisé nos premières ventes en chiffre d'affaires.

Cet exercice a été pour BOOSTHEAT particulièrement riche, notamment marqué par le succès de notre introduction en Bourse sur Euronext qui nous a donné les moyens de poursuivre et d'accélérer notre développement.

En 2019, nous avons produit nos premières chaudières dans une approche plus industrielle. Ce fut l'opportunité pour nous de passer un cap majeur sur l'amélioration de nos processus de production. Nous avons également procédé aux premières installations sur le terrain, dernière étape nous permettant de confronter notre produit à toute la complexité des différents habitats. Les retours du terrain vont nous permettre d'optimiser encore notre solution avec, notamment, l'intégration d'une connectivité plus avancée sur notre chaudière.

Les évènements marquants dans le développement de la Société sont les suivants :

- Février : Emprunt obligataire de 6,98 M€ souscrit par certains actionnaires, dont 5 M€ pour HOLDIGAZ.
- Mars : Dépôt d'une demande de brevet portant sur la micro-cogénération (combinaison d'un compresseur thermique et volumétrique).
- Avril : Obtention du label RGE par BOOSTHEAT France, ouvrant droit pour le particulier à l'attribution de certaines aides publiques (CITE, Coup de Pouce, éco-prêt à taux zéro).
- Mai : Obtention de la qualification « entreprise innovante » de la part de la BPI.
- Juin :
 - Augmentation de capital d'un produit brut de 839 K€ résultant de l'exercice de 156 843 BSA 2017.
 - Rapports d'évaluation sur les performances énergétiques de la BOOSTHEAT.20 réalisé par le laboratoire de GAS.BE (ex-A.R.G.B, Association Royale des Gaziers Belges) en Belgique.
- Juillet : dans le cadre de sa démarche RSE, BOOSTHEAT obtient une note de 67/100 par le cabinet indépendant Ethifinance, ce qui situe la Société au niveau « Sustainable leader ».
- Octobre : introduction en Bourse de BOOSTHEAT sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Au total, le Groupe a levé 36,9 M€ auprès d'investisseurs français et internationaux ; une demande sursouscrite 1,3x l'offre nominale. À cette occasion, son actionnaire historique et partenaire commercial de référence, HOLDIGAZ, a renouvelé son soutien à la Société avec un montant de 18 M€, ce qui porte à 25 M€ le montant total investi par HOLDIGAZ depuis la création de BOOSTHEAT.
- Décembre : accord de partenariat UNERGIES / BOOSTHEAT France pour adresser en commun le marché des collectivités locales et du petit tertiaire.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La régularité et la sincérité du résultat exigent que l'on tienne compte, à la clôture de chaque exercice, des dépenses susceptibles d'être engagées du fait de la garantie jouant sur les biens vendus ou les travaux réalisés (service après-vente).

L'entité a déjà comptabilisé le produit et le résultat sur la vente et n'attend plus aucune contrepartie de la réparation, physique ou financière, liée à la garantie.

S'agissant d'une garantie donnée au client, l'obligation a pour origine une vente avant la date de clôture, assortie d'une obligation de garantie

Le coût estimé de la garantie constitue donc un passif qui doit être comptabilisé. L'échéance et le montant des dépenses de garantie n'étant pas fixés avec précision ; le passif est à comptabiliser par une provision pour risques et charges

le montant à provisionner est celui qui correspond à l'hypothèse la plus probable.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 4 Novembre 2016 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2017-01 du 5 mai 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- la trésorerie disponible au 31 décembre 2019, qui s'élève à 17 952 793.05 €
- les anticipations de chiffre d'affaires au cours des prochains mois; la société a commercialisé fin 2019 des chaudières, à savoir : 184 K€ à BOOSTHEAT France, 11 K€ à BOOSTHEAT Allemagne, 39 K€ en Suisse et 7 K€ vers les USA
- le niveau de dépenses marketing et commercial engagé pour imposer ses équipements sur le marché ;
- l'évolution de son coût de production ;
- l'échéancier de sa dette financière ;
- des encaissements attendus d'ici novembre 2020 relatifs aux créances de CIR comptabilisées au titre de 2019 (706 433€) ;
- des sommes encore à recevoir au titre d'avances conditionnées et subventions déjà octroyées pour un montant estimé à 268 493 € au cours des prochains mois.

La Société fait état d'un besoin de financement maximal d'environ 20 300 K€ sur les douze prochains mois. Elle pourrait être confrontée à un risque de liquidité à partir de la fin du mois de décembre 2020. Elle considère néanmoins qu'elle sera en mesure de faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois à compter de la date d'approbation du présent document.

La Société envisage une ou plusieurs des solutions de financement suivantes :

- la mise en place d'un financement du besoin en fonds de roulement (stocks et créances clients) ;
- un financement significatif (envisagé dès 2016) de la Banque Européenne d'Investissement, qui serait maintenant rendu possible compte tenu d'étapes clés du développement de la Société franchies depuis les premiers échanges menés avec cette institution ;
- la mise en place d'un prêt d'actionnaire conditionné ;
- la recherche de fonds non dilutifs complémentaires (telles que des subventions, prêt à taux zéro...) ; ainsi que
- la réalisation d'une augmentation de capital si les conditions de marché le permettent.

En cas de report ou de décalage dans la réalisation de ces opérations, la Société pourrait être contrainte de limiter ses efforts marketing et commerciaux, réduire sa production de chaudières et ralentir ou décaler certains programmes de R&D, ce qui remettrait en cause la croissance attendue.

La pandémie de coronavirus COVID-19 qui s'est développée depuis plusieurs semaines impacte l'ensemble de l'activité mondiale. La Société se tient informée auprès de ses fournisseurs et prévoit, dans les prochains mois, des défauts d'approvisionnement des composants de la chaudière. La Société indique que ses approvisionnements viennent à 95% de France et d'Europe ; quelques fournisseurs s'approvisionnent en Chine, notamment en composants électroniques. Par ailleurs, les mesures de confinement décidées en France pour plusieurs semaines vont impacter significativement sa production et ses installations, maintenant à l'arrêt pour plusieurs semaines. La Société anticipe un retard potentiel de trois mois sur son plan de développement. Ce retard aura un impact sur le plan de financement initialement prévu

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés en charges.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement font l'objet d'une activation via une production immobilisée. La société a opté pour cette méthode sur la base des critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'activation du projet de développement
- L'intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service

- La capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- La démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres avant d'achever le projet
- L'évaluation fiable des dépenses de développement.

La société prend notamment appui sur le déroulement conforme au plan de développement des projets collaboratifs « Apache » et « Comanche ».

Les critères d'activation étant remplis, les frais de recherche et développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à la clôture de l'exercice par une production immobilisée.

Les immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont amorties sur une période de cinq ans qui correspond à la durée de vie du projet pour tous les frais de recherche et développements antérieurs au 01/12/2014. A compter de cette date, afin de se mettre en conformité avec les précisions apportées par l'administration fiscale dans la version BOFIP du 1^{er} décembre 2017, les frais de recherche ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevet en cours de validité engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers sont intégrés à la production immobilisée en fin d'exercice.

BOOSTHEAT SA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Immobilisations corporelles**Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par des dépôts de garanties et des cautions. Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisitions.

Stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est inclus de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme (DAT) et sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

BOOSTHEAT SA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution	0	5
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement engagés sur l'exercice sont activés à la clôture, et amortis sur une durée de 5ans. Le montant de la production immobilisée correspondante est de 1 917 560 EUR pour l'année 2019.

BOOSTHEAT SA

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	8 513 220		1 917 560
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	341 140		136 779
	Dont Immobilisations incorporelles en cours		79 353		33 200
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		2 436 674		819 305
		Instal. gén., agencts & aménagts divers		190 167	51 124
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			2 391
		Matériel de bureau & info., mobilier		302 764	43 332
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		25 000		
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	2 954 605		9 16 152
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		74 004		
	Autres titres immobilisés		153		
	Prêts et autres immobilisations financières		42 920		298 651
		TOTAL IV	117 077		298 651
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			11 926 042		3 269 142

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			10 430 780	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		79 353	398 566	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.			26 250		3 229 729
			Ins. gal. agen. amé. div.		2 500	238 790
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				2 391
		Mat.bureau, info., mob.				346 096
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours		25 000			
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	53 750		3 817 007	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				74 004	
	Autres titres immobilisés				153	
	Prêts & autres immob. financières			94 079	247 493	
		TOTAL IV		94 079	321 650	

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		147 829	14 968 002	
--	--	----------------	-------------------	--

BOOSTHEAT SA

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL	1 235 554	1 505 992		2 741 546
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	176 997	62 564		239 561
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques	matériel et outil. industriels	906 508	506 060	14 814	1 397 754
	Inst. générales agencem. amén. div.	55 602	39 598	282	94 918
Autres immos corporelles	Matériel de transport		270		270
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	203 531	41 844		245 375
	TOTAL	1 165 641	587 772	15 096	1 738 317
	TOTAL GENERAL	2 578 192	2 156 329	15 096	4 719 425

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Constr. Terrains							
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Immo. corpor.	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler						
	Primes de remboursement des obligations						

BOOSTHEAT SA

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détermination de la valeur actuelle**MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob financiers				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL				

BOOSTHEAT SA

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Néant

BOOSTHEAT SA

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour litige d'un montant de 500 000 Euros avait été constatée en 2018, elle a été reprise en 2019.

Une provision pour garantie donnée aux clients a été constatée pour la somme de 15 688 euros.

BOOSTHEAT SA**LOCATIONS****Du 01/01/2019 au 31/12/2019****Loyer BOOSTHEAT**

Loyer Bosch Vénissieux	525 480.00
Loyer Toulouse Ramonville	110 807.36
Charges locatives	31 096.00
Total location et charges	667 383.36

BOOSTHEAT SA

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	247 493		247 493
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	274 750	274 750	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	1	1	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 591	8 591	
	Impôts sur les bénéfices	706 433	706 433	
	Etat & autres coll. publiques	1 155 521	1 155 521	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	965 441	965 441		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	3 001	3 001		
Charges constatées d'avance	49 755	49 755		
TOTAUX		3 410 986	3 163 493	247 493
Révois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

BOOSTHEAT SA

COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	49 755
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	49 755

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	61 600
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	61 600

BOOSTHEAT SA**CAPITAUX PROPRES****Du 01/01/2019 au 31/12/2019****COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 045 235.00	0.25
Titres émis pendant l'exercice	2 792 034.00	0.25
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 837 269.00	0.25

BOOSTHEAT SA
CAPITAUX PROPRES
 Du 01/01/2019 au 31/12/2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT <i>(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)</i>		
Report à nouveau de l'exercice précédent		-4 031 612
Résultat de l'exercice précédent		-8 068 937
Prélèvements sur les réserves		
Total des prélèvements sur les réserves		
TOTAL DES ORIGINES		-12 100 549
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		-12 100 549
TOTAL DES AFFECTATIONS		-12 100 549

BOOSTHEAT SA

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

De nombreuses opérations d'augmentation de capital ont eu lieu au cours de l'exercice générant une augmentation totale du capital social de 698 008 € assortis d'une prime d'émission d'un montant total de 37 033 775 €:

- Augmentation de capital du 21/06/2019 de 39 210 € par création de 156 843 actions en exercice de 156 843 BSA de 2017 assorties d'une prime d'émission 799 899 €
- Augmentation de capital en date du 10/10/2019 de 625 000 € par création de 2 500 000 actions ordinaires assorties d'une prime d'émission de 34 375 000 €
- Augmentation de capital en date du 08/11/2019 de 33 797 € par création de 135 191 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 1 858 876 €

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	1 511 309	698 009		2 209 317
Primes liées au capital social	14 677 346	37 033 776	14 219 453	37 491 668
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-4 031 612	12 100 549	8 068 937	0
Résultat de l'exercice	-8 068 937	8 068 937		-16 782 621
Subventions d'investissement	775 966	133 333	247 357	661 943
Provisions réglementées				
TOTAL	4 864 072	58 034 604	22 535 747	23 580 307

BOOSTHEAT SA

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant affectations	4 864 072
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	-12 100 549
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (01/01/2019)	4 864 072
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	4 864 072
Variations en cours d'exercice	18 716 235
Variation du capital	698 009
Variation des primes, réserves, report à nouveau	34 914 872
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions règlementées et subventions d'équipement	-114 024
Autres variations	-16 782 621
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	23 580 308
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	18 716 235
Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE	18 716 235

BOOSTHEAT SA

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine		3 414 488	1 000 488	2 414 000	
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		2 588 011	640 582	1 856 000	91 429
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		162 897	96 230	66 667	
Fournisseurs & comptes rattachés		2 221 239	2 221 239		
Personnel & comptes rattachés		507 592	507 592		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		499 114	499 114		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée		8 400	8 400		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		50 280	50 280		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Renvois Groupe & associés (2)		107 612	107 612		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		181 214	181 214		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		309 256	309 256		
TOTAUX		10 050 103	5 622 007	4 336 667	91 429
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	525 245			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	355 617			
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance se composent notamment des aides financières accordées par des partenaires privés rattachables à des prestations qui ne sont pas encore réalisées à la date de clôture pour 309 256 €

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	955
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 901
Dettes fiscales et sociales	794 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	181 014
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 188 479

BOOSTHEAT SA

Stocks

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Au 31 décembre 2019 les stocks se décomposaient ainsi :

- Stock matière première : 1 913 448 €
-
- Stock de produits finis : 367 111 €

BOOSTHEAT SA

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés :	79 582					79 582
Contrats de crédits-bails (1)	1 076 678					1 076 678
Contrats de locations financement (2)	597 471					597 471
TOTAL (1)	1 753 731					1 753 731
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	1 753 731					1 753 731

- L'engagement de retraite qui n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux mais dans les comptes consolidés au 31/12/2019 s'élève à 110 564,69€

La méthode d'évaluation retenue est la méthode des unités de crédits projetés définie par la norme comptable IAS19 révisée et par la norme FAS87. Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le taux d'actualisation retenu est de 0.77%.

Les tables de revalorisation retenues sont les suivantes :

- Cadre : Profil 1%

- ETAM : Profil 1%

Les taux de charges sociales retenus sont de 35% pour les cadres et de 35% pour les ETAM. L'employeur est redevable d'une contribution de mise à la retraite : les taux retenus sont de 50% pour les cadres et 50% pour les ETAM.

Le turn-over est faible pour les cadres et faible pour les ETAM.

Les tables de mortalité retenues sont celles de l'INSEE 2018 pour les cadres et pour les ETAM.

Les départs sont considérés à 100% comme volontaires.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 65-67 ans pour les cadres pour un départ à taux plein et de 65-67 ans pour les ETAM pour un départ à taux plein

Contrats de crédits-bails (1)

Crédit-bail	Valeur bien	Début contrat	Durée Amort. (année)	Date fin d'amortissement	Au 31/12/2018 Kal Restant du	Remb. Emprunt s/exercice	Au 31/12/2019 Kal Restant du	à 1 an	de 1 à 5 ans au plus
METROLOGIE ZEISS	54 050.00	15/07/2016	5	15/04/2021	17 726.81	11 347.07	6 379.74	6 379.74	
LIGNE DE MONTAGE FSA	996 893.00	30/11/2018	15	30/11/2033	953 039.50	183 575.85	769 463.66	189 419.60	580 044.06
MANIPULATEUR WORK MATE	29 543.00	23/07/2018	5	23/07/2023	26 045.28	7 128.30	18 916.97	7 309.18	11 607.80
GENERATEUR HAUTES FREQUENCES	20 770.00	29/06/2018	5	29/06/2023	17 898.09	5 021.99	12 876.11	5 149.41	7 726.70
PRESSES EMG LONG	13 948.00	21/08/2018	5	21/08/2023	12 573.31	3 358.42	9 214.88	3 443.65	5 771.23
BANC DE TEST INTEST	185 000.00	31/10/2018	15	31/10/2033	174 082.89	44 358.91	129 723.98	45 484.63	84 239.35
APPAREIL DE MESURE MITUTOY	37 000.00	01/04/2018	5	01/04/2023	31 774.71	7 111.11	24 663.60	7 279.33	17 384.27
MACHINE A LAVER INDSTRIELLE	162 000.00	01/03/2018	15	01/03/2033	136 601.99	31 162.91	105 439.08	31 927.84	73 511.24
							-		
Sous Total	1 499 204				1 369 742.59	293 064.57	1 076 678.02	296 393.37	780 284.64

type de biens	type de contrat	date de début	date de fin selon le contrat	durée résiduelle supérieure à 12	montant loyer annuel	montant engagement	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
meuble instrument de mesure	LLD	1-janv.-17	31-déc.-20	oui	15 738	15 738	15 738					15 738
meuble	crédit bail adossé	1-janv.-18	30-nov.-21	oui	58 788	112 677	58 788	53 889				112 677
meuble	crédit bail adossé	1-oct.-17	28-févr.-21	oui	19 601	22 868	19 601	3 267				22 868
meuble	crédit bail adossé	1-janv.-18	31-mai-21	oui	4 866	6 894	5 046	1 848				6 894
meuble	crédit bail adossé	1-mars-18	31-août-21	oui	6 513	10 855	6 513	4 342				10 855
meuble	crédit bail adossé	1-mars-18	28-févr.-22	oui	4 012	8 693	4 012	4 012	669			8 693
meuble	crédit bail adossé	1-juin-18	1-juin-23	oui	7 082	24 197	7 082	7 082	7 082	2 951		24 197
meuble	crédit bail adossé	1-juin-18	1-juin-22	oui	2 609	6 305	2 609	2 609	1 087			6 305
meuble	crédit bail adossé	1-sept.-18	1-sept.-23	oui	6 860	25 152	6 860	6 860	6 860	4 572		25 152
meuble	crédit bail adossé	1-sept.-18	1-sept.-22	oui	6 407	17 085	6 407	6 407	4 271			17 085
meuble	crédit bail adossé	30-nov.-18	30-nov.-22	oui	31 328	91 372	31 328	31 328	28 716			91 372
MOBILIER	crédit bail adossé	1-mars-19	1-févr.-23	oui	5 948	18 338	5 948	5 948	5 948	496		18 338
MOBILIER	crédit bail adossé	1-mars-19	1-mars-24	oui	8 760	36 501	8 760	8 760	8 760	8 760	1 460	36 501
meuble	crédit bail adossé	1-sept.-19	31-août-23	oui	1 930	7 078	1 930	1 930	1 930	1 288		7 078
meuble	crédit bail adossé	1-juin-19	31-mai-24	oui	3 893	15 247	3 893	3 893	3 677	3 028	756	15 247
meuble	crédit bail adossé	1-sept.-19	31-août-24	oui	3 108	12 943	3 108	3 108	3 108	2 413	1 206	12 943
meuble	crédit bail adossé	1-déc.-19	30-nov.-24	oui	14 335	63 300	14 335	14 335	14 335	11 939	8 356	63 300
immobilier	CREDIT BAIL	15-nov.-18	15-oct.-19	non	14 088	-						-
meuble	LLD	1-juil.-17	1-juil.-22	oui	2 272	5 680	2 272	2 272	1 136			5 680
meuble	LLD	1-janv.-18	31-déc.-22	oui	960	2 880	960	960	960			2 880
meuble	LLD	1-juin-18	30-sept.-23	oui	1 392	5 220	1 392	1 392	1 392	1 044		5 220
meuble	LLD	1-janv.-19	31-déc.-21	oui	3 135	6 269	3 135	3 135				6 269
vehicule	divers courte duree pour déplacement (en location ponctuelle matériels divers)					-						-
						-						-
chariot elevateur	LLD	2-janv.-18	31-déc.-19	non	6 180	-						-
chariot elevateur	LLD	1-juin-18	31-déc.-19	non	4 212	-	-					-
divers materiel	location ponctuelle matériels divers					-						-
vehicule	LLD	25-janv.-18	25-janv.-21	oui	7 132	7 726.16	7 132	594				7 726
vehicule	LLD	15-avr.-18	15-avr.-21	oui	9 992	13 322.08	9 992	3 331				13 322
vehicule	LLD	15-juin-18	15-juin-21	oui	7 143	10 715.04	7 143	3 572				10 715
vehicule	LLD	15-sept.-18	15-sept.-21	oui	6 405	11 209.38	6 405	4 804	-			11 209
vehicule	LLD	15-nov.-18	15-nov.-21	oui	5 899	11 305.88	5 899	5 407	-			11 306
vehicule	LLD	16-nov.-18	16-nov.-21	oui	7 049	13 510	7 049	6 461	-			13 510
vehicule	LLD	12-avr.-19	11-mars-22	oui	6 399.96	14 399.91	6 400	6 400	1 599.99			14 400
TOTAL						597 481	259 736	197 945	91 531	36 491	11 778	597 481

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS DONNÉS	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

BOOSTHEATSA

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Serges DECONS 20 000 €

ERNST ET YOUNG 47 000 €

BOOSTHEATSA

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	69	87
Ingénieurs et cadres	38	54
Agents de maîtrise	8	
Employés et techniciens	23	33
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		